

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont  
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
tementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER  
et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence  
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

| Départs de Saumur pour Nantes. |                | Départs de Saumur pour Paris. |                    |
|--------------------------------|----------------|-------------------------------|--------------------|
| 7 heures 06 minut. soir,       | Omnibus.       | 9 heures 50 minut. matin,     | Express.           |
| 4 — 35 — —                     | Express.       | 11 — 25 — —                   | Omnibus.           |
| 3 — 36 — —                     | matin, Poste.  | 5 — 31 — —                    | soir, Omnib.-Mixt. |
| 9 — 04 — —                     | Omnib.-Mixte.  | 9 — 57 — —                    | Poste.             |
| Départ de Saumur pour Angers.  |                | Départs de Saumur pour Tours. |                    |
| 1 heure 02 minutes soir,       | Omnibus-Mixte. | 3 heures 02 minut. matin,     | Omnib.-Mixte.      |
|                                |                | 7 — 52 minut. matin,          | Omnib.-Mixte.      |

PRIX DES ABONNEMENTS.

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| Un an, Saumur, 18 f. » | Poste, 24 f. » |
| Six mois, — 10 »       | — 13 »         |
| Trois mois, — 5 25     | — 7 50         |

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

Les graves questions qui préoccupent les esprits, les événements qui s'accomplissent de tous côtés sur l'ancien continent et sur le nouveau, nous obligent à augmenter le cadre de notre journal. Nous nous empressons de répondre à ce besoin du moment, désireux de tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui se passe. Nous pourrions également donner plus d'étendue à nos feuilletons, choisis parmi les productions les plus remarquables et les plus convenantes de nos romanciers.

A partir du premier janvier prochain, le journal l'Écho Saumurois sera tiré sur format plus grand qu'aujourd'hui sans aucune augmentation de prix.

Nous commencerons, le 1<sup>er</sup> janvier, la publication, dans notre feuilleton, du

NAUFRAGE DE LA MÉDUSE

Par M. CH. DESLYS.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le Times :

« Nous ne nions pas la sagesse des Grecs dans le choix du prince Alfred, mais nous nions qu'il fût sage, de notre part, d'accepter la couronne de Grèce. Nos intérêts nationaux ne coïncident pas avec ceux de ce pays. La Grèce a besoin, avant tout, d'un crédit qu'elle obtiendrait avec le prince Alfred pour roi, mais la présence du fils de la reine Victoria sur le trône hellénique amoindrirait l'influence de l'Angleterre dans les conseils de l'Europe.

« Nous parlerions alors en puissance orientale et non pas en puissance européenne. Notre avis est donc que la Grèce doit se charger elle-même de son gouvernement, et que nous devons, non-seulement nous abstenir de toute intervention dans sa révolution actuelle, mais aussi décliner toute obligation qui pourrait nous forcer à une intervention dans l'avenir. » — Havas.

Nous croyons savoir, dit la France, qu'en offrant au roi Dom Pedro la couronne hellénique,

on met pour condition expresse que ce prince conservera sa religion, et que l'ancienne constitution du royaume de Grèce sera modifiée en ce sens.

Le roi devra seulement reconnaître la religion grecque comme religion de l'État.

Les lettres de Lisbonne, dit une dépêche de Madrid, représente le roi Ferdinand comme peu désireux d'aller occuper le trône de Grèce. — Havas.

Le télégraphe de Turin nous donne le résumé suivant de la séance du 17 décembre à la chambre des députés.

Le président invite la Chambre à nommer les membres de la commission d'enquête qui doit étudier les conditions de la sûreté publique dans les provinces méridionales.

Le ministre de l'intérieur déclare que le gouvernement accepte l'idée de nommer une commission d'enquête; il est bien entendu, toutefois, que les attributions de cette commission n'empiéteront point sur celles du pouvoir exécutif et n'empêcheront pas les mesures que celui-ci jugera à propos de prendre.

Le gouvernement est décidé à faire tous ses efforts pour réprimer le brigandage, et l'empêcher de réparaître au printemps prochain. Le but principal que le gouvernement se propose est le rétablissement de l'autorité des lois.

Après une courte discussion, la Chambre passe à l'ordre du jour.

M. Bertani a fait la motion suivante :

« Attendu qu'on a exclu le flagrant délit et jusqu'aux intentions criminelles chez les députés arrêtés à Naples au mois d'août dernier, la Chambre voit dans le fait de leur arrestation une offense à la majesté souveraine du Parlement. »

M. Ratazzi demande une discussion complète sur ce sujet.

M. Crispi appuie M. Bertani.

Sur la proposition de M. Broglio, la Chambre passe à l'ordre du jour.

Le Sénat continue la discussion sur le projet

d'un chemin de fer dans l'île de Sardaigne. — Havas.

La Correspondencia de Madrid annonce que le général Concha a envoyé le 17 au matin, au ministère, sa démission du poste d'ambassadeur d'Espagne à Paris.

La discussion sur les affaires du Mexique continue au Sénat. Dans la séance du 17, M. Bermudez Castro a critiqué tous les actes du général Prim au Mexique.

Il a déclaré que le parti conservateur mexicain était terrifié par Juarez. Il a exprimé le désir qu'un gouvernement stable soit établi dans ce pays. L'orateur a enfin blâmé la convention de Soledad et le débarquement du corps espagnol.

On croyait que le général Concha prendrait le lendemain la parole. — Havas.

On mande de Belgrade, le 12 décembre, que le gouvernement serbe vient d'adresser aux puissances protectrices une circulaire dans laquelle il proteste en faveur de ses droits consacrés par les hatti-scheriff de 1829, 1830 et 1832, dont on n'a pas tenu assez de compte dans les récentes négociations. La Serbie fait, en outre, un exposé détaillé des nouvelles tracasseries dont elle est l'objet de la part de la Turquie.

Les armements continuent.

(Agence continentale.)

Nous lisons dans le Courrier des États-Unis les passages suivants, qui, en annonçant que le Congrès entre dans sa dernière session, donnent une idée très-nette de la situation actuelle :

« Le trente-septième congrès des États-Unis ouvre aujourd'hui sa troisième et dernière session. La durée en est limitée par l'expiration de son mandat, que la constitution fixe au 4 mars 1863. C'est donc une période parlementaire de trois mois à laquelle nous allons assister, et malgré sa brièveté relative, elle sera certainement marquée par des mesures d'une importance vitale pour le pays.

FEUILLETON.

L'HÉRITAGE D'UNE BONNE ACTION.

(Suite et fin.)

Paul reconnut l'écriture de Félicienne et jeta un cri de surprise. Il voulait interroger le commissionnaire; celui-ci ne put donner aucun renseignement. La lettre lui avait été remise à un coin de rue où il stationnait, attendant pratique. Il partit. On se hâta d'ouvrir la lettre et on la devora :

« Ma mère chérie, écrivait la jeune fille, consolez Paul, il m'aime tant ! mais pas plus que je l'aime ! Je ne puis être sa femme, vous savez pourquoi : je vous l'ai dit de vingt manières; ni vous ni lui ne voulez me comprendre; votre bonté me désespère. Vous vous laisseriez conduire à la misère pour me voir marier avec votre fils, sans vous permettre une seule plainte. Mais je n'accepte pas ce sacrifice. Après ce que je vous dois, ce serait une monstrueuse ingratitude. Depuis quelques jours, je ne pouvais supporter l'idée de vous voir malheureuse à cause de moi. Je suis partie désolée de vous quitter, mais bien résolue. Encouragez Paul à suivre les conseils de son bienfaiteur. C'est un devoir sacré pour lui. Dites-lui que je tiens plus à son estime qu'à son amour. Avec le temps, nous aurions fini par nous trou-

ver si coupables de vous voir souffrir que nous n'aurions pu nous le pardonner. Surtout que Paul sache bien que rien ne changera ma détermination. On a accepté mes services dans une maison dont je vous donne l'adresse, à condition que Paul ne viendra pas me voir avant que son mariage avec M<sup>lle</sup> Ernestine soit accompli. S'il essayait d'ébranler ma résolution, s'il cherchait à me parler, je m'enfuirais, j'irais me cacher ailleurs, pour qu'il ne pût me retrouver. Quant à vous, ma mère, vous pouvez venir me voir; on pleure toujours mieux sur le cœur d'une mère ! Non Dieu ! je m'oublie; ne montrez pas à Paul cette dernière ligne. »

Mais Paul avait arraché la lettre des mains de sa mère, et il avait tout lu.

Elle pleure ! s'écria-t-il, allons la chercher, je veux qu'elle revienne ici, je veux...

Un second coup de sonnette l'interrompit. La présence du nouveau venu calma forcément son exaltation : c'était son bienfaiteur.

— Madame, dit-il à la mère, votre fils vous a sans doute instruit de l'objet de ma visite ?

M<sup>me</sup> Renaud, aussi troublée que son fils, fit un effort pour répondre :

— Paul m'a tout dit, monsieur, il n'a rien de caché pour moi.

— Eh bien ! madame, l'avez-vous engagé à renoncer à son enfantillage ?

— Je voudrais croire qu'il n'obéit, en effet, qu'à un

caprice d'enfant lorsqu'il répond si mal à vos bontés. Si je ne le blâme pas, ce n'est pas par faiblesse de mère, c'est parce que je comprends combien il lui est difficile d'agir autrement. Ne lui en veuillez pas, excusez-le, il est bien malheureux.

— Parce qu'il s'est mis un amour en tête ! Voyons, madame Renaud, parlons raison; on sait ce que valent ces amours-là !

— Non, monsieur, vous ne le savez pas ! Paul est partagé entre le désir de vous témoigner sa reconnaissance et celui de rester fidèle à sa fiancée. C'est-à-dire entre deux devoirs sérieux, deux affections également fortes...

— Vous appelez un devoir son attachement ridicule pour une petite fille ? Vous comparez cela à son amitié pour moi, pour vous, car enfin, madame, votre fils méconnaît ce qu'il vous doit quand au lieu de songer à vous rendre heureuse, il vous préfère, qui ? la première venue !

— Pardon, monsieur; mais celle qu'il me préfère, je la connais, je l'aime autant qu'il peut l'aimer, c'est une digne enfant que j'ai élevée depuis l'âge de douze ans. Paul, d'abord, n'a vu en elle qu'une sœur; mais, sans s'en apercevoir, elle et lui se sont mis à s'aimer si profondément, si naïvement, que le courage m'a manqué pour les désunir.

— D'après ce que vous m'apprenez, madame, cette jeune fille devrait vous être sincèrement attachée, et,

Les avis sont partagés sur les dispositions que les représentants apportent à Washington. En général, on croit que la défaite subie par le républicanisme en octobre et novembre a dû avoir pour effet de l'exaspérer et de le pousser à un redoublement de violence pour le court espace de règne qui lui reste. D'autres pensent que, devant le désaveu solennel infligé à sa politique, le Congrès modifiera ses allures dans le sens des volontés manifestes du peuple. Tel a été en effet jusqu'ici l'effet des revirements électoraux, analoges à celui que nous avons vu se produire cet automne. Nous aimons à espérer qu'il en sera de même cette fois.

On lit dans la France :

Une lettre particulière d'Orizaba, que nous recevons, mentionne le fait suivant :

Le général Forey, qui a reçu, depuis son arrivée, un grand nombre de députations mexicaines, a répondu à l'une d'elles, présidée par un ecclésiastique très-aimé dans le pays, qu'il avait le plus grand désir de voir rentrer dans leurs diocèses les évêques proscrits par les précédentes administrations, et qu'il serait heureux de coopérer à ce résultat.

Cette déclaration a produit un très-bon effet, car les habitants du Mexique sont profondément attachés à la religion et à ses ministres.

#### LA CRISE DANS LE LANCASHIRE.

L'Indépendance Belge contient une correspondance qui lui est adressée de Manchester et relative à la crise désastreuse que traverse la province du Lancashire, par suite de la disette du coton. Afin de mieux faire apprécier les formidables proportions de cette crise, le correspondant de la feuille belge oppose à la misère navrante actuelle des districts cotonniers de l'Angleterre l'esquisse de la prospérité inouïe dont ils jouissaient avant la guerre « fatricide » que se font les Etats-Unis. Manchester surtout était le foyer d'une activité commerciale « dévorante ». A l'appui de cette assertion, la correspondance que nous analysons cite deux ou trois exemples, entre mille.

Un beau matin, un spéculateur se rend, par le premier train, de Manchester à Liverpool, qui en est éloigné de trente milles; il achète 150 tonneaux de coton, qu'il rapporte avec lui à Manchester. Il les vend immédiatement; la qualité est prisee, et il reçoit une commande de semblable quantité. Il se rend de nouveau à Liverpool, et le soir du même jour il délivre les autres 150 tonneaux.

En douze heures, il avait fait, en quatre reprises, un voyage de 120 milles; il avait acheté, vendu, et livré 300,000 kilogrammes de coton, à 8 d. le kifog; l'opération représente dix mille livres sterling.

Un autre jour, un négociant de Manchester avait besoin de 1,500 pièces de toiles de coton imprimées, et d'un dessin particulier; il devait les envoyer le lendemain en Amérique. Il visita tous les magasins et n'en trouva point du dessin requis. A cinq heures du soir, il se rend chez un

grand imprimeur sur coton établi à Harpachey, à trois milles de Manchester; cette maison entreprend d'imprimer en trois couleurs les 1,500 pièces, de les glacer, de les emballer, et de les livrer à la station de Liverpool à Manchester, le lendemain à midi. Il tint parole: les toiles arrivèrent à Liverpool à trois heures; elles furent mises immédiatement à bord, et le navire partit à cinq heures, juste vingt-quatre heures après que la commande avait été donnée.

Mais à cette activité dont les résultats semblent prodigieux, succède un état de torpeur forcée dont les données statistiques suivantes feront sentir le lamentable contraste.

Le total des importations de coton des Etats-Unis, depuis l'établissement de l'industrie cotonnière en Angleterre, avait atteint en 1858 le chiffre de 1,118,624,012 livres. En 1857, l'Angleterre exporta des toiles de coton pour une valeur de 39,113,409 livres sterling, soit 977,835,225 fr.; pendant cette année, elle avait consommé 786 millions de livres de coton brut.

L'Angleterre a importé, en 1860, 3 millions 566,000 balles de cotons; pendant les huit premiers mois de l'exercice courant, elle n'en a importé que 725,917 balles, tandis que, comparativement à la période correspondante de 1860, elle eût dû recevoir 2 millions 244,000 balles.

Ce déficit de 1,518,083 balles de coton, pendant les huit premiers mois de l'année actuelle, explique, avec une clarté brutale, pourquoi, sur les milliers d'usines du Lancashire, il y en a plus de la moitié qui chôment complètement, tandis que les autres ne travaillent plus que trois, deux jours même par semaine.

Mais ce n'est pas tout. La moyenne du prix du coton de la Nouvelle-Orléans était, en septembre 1861, de 7 à 10 pence la livre — de 70 c. à 1 fr.; — en septembre dernier, ce prix était de 2 sh. à 2 sh. et demi — fr. 2 50 à 3 13.

Il est facile de comprendre, d'après cela, l'effet désastreux que cet état de choses a dû produire sur les districts cotonniers de l'Angleterre; pourquoi les manufactures du Lancashire sont en stagnation complète; pourquoi les classes ouvrières y sont réduites à une misère, à une détresse, à des souffrances physiques et morales qu'à l'étranger on ne sonde qu'avec effroi.

Mais il aura été donné à l'Angleterre de présenter au monde, en ces jours de suprêmes épreuves, un spectacle non moins consolant pour l'humanité que pour la société anglaise et pour la civilisation moderne. En effet, après avoir exposé toute l'étendue du mal, le correspondant de l'Indépendance nous montre toutes les classes de la société anglaise, depuis le trône jusqu'à la chaumière, depuis la haute banque jusqu'à l'industrie de la rue, rivalisant de zèle, de générosité, d'abnégation, de charité chrétienne pour appliquer le remède. « Celui-ci donne un demi-million de francs, celui-là une obole. »

MM. donnent à leurs ouvriers, continue le correspondant, trois jours de salaire par semaine, plus de 500 liv. sterling, MM. donnent aux leurs, au nombre de 250, deux jours de salaire par semaine; MM. pourvoient à tous les besoins de leurs 1,700 ouvriers. Dans un groupe

d'usines, où 3,000 ouvriers sont sans ouvrage, M. à ses propres frais, emploie 555 jeunes filles dans des ateliers de couture cinq jours de la semaine et leur paie 8 den. (80 cent.) par jour; il envoie à l'école, cinq jours par semaine, 408 garçons de 15 à 21 ans, et il leur paie de 4 à 8 pence (de 40 à 80 cent.) par jour, selon leur âge.

Hâtons-nous de le constater, les ouvriers se montrent dignes de la sollicitude dont ils sont les légitimes objets: « Ils supportent l'effroyable calamité dont ils sont les victimes innocentes, avec un calme, une patience, un respect de soi-même, qui font l'admiration universelle. »

Il y a vingt ans, un tel état de choses eût provoqué d'affreux désordres, eût dégénéré en pillages, en attentats contre les personnes; mais, grâce au progrès de la moralisation, de l'instruction, à l'institution des sociétés de tempérance et de secours mutuels; à la confiance de l'ouvrier pour le maître, des classes laborieuses pour les classes supérieures, qui s'enracine de plus en plus chez l'ouvrier, la crise industrielle ne s'est pas compliquée d'une crise sociale.

Il est un point sur lequel le correspondant de Manchester croit insister, en terminant sa très-longue et très-intéressante lettre: telle est chez les ouvriers du Lancashire, la notion du juste et de l'injuste, qu'ils ont toujours exprimé et expriment encore une haine profonde pour l'esclavage: « Allez où vous voudrez, partout, dans le Lancashire, vous trouverez chez l'ouvrier la même hostilité ardente contre le Sud, la même détermination inflexible de mourir de faim, plutôt que d'accepter de l'ouvrage au prix de l'abandon de ses principes chéris de liberté pour soi et pour tous ses semblables. » — Havas.

#### FAITS DIVERS.

On lit dans la partie non officielle du Moniteur :

L'Empereur a été mardi chasser à Ferrières, chez M. le baron de Rothschild. Sa Majesté était accompagnée du général Fleury, son premier écuyer, et de M. d'Espeuilles, l'un de ses officiers d'ordonnance.

LL. EE. le comte Cowley, ambassadeur d'Angleterre; le prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche; le comte de Walewski, ministre d'Etat; M. Fould, ministre des finances; le comte de Persigny, ministre de l'intérieur; et le prince de la Moskowa, premier veneur, ont eu l'honneur de chasser avec l'Empereur.

On lit dans le Moniteur :

Les lignes télégraphiques éprouvent en ce moment de graves avaries causées d'abord par les vents et les pluies qui ont régné dans le Midi et ensuite par les premiers effets du froid, un grand nombre de fils se sont rompus sous le poids du gyre. Les communications des différentes villes du Midi entre elles et celles de Paris avec Marseille et Bordeaux ont notamment souffert. Ces incidents se sont produits au moment même où l'administration des lignes télégraphiques met-

dans ce cas, renoncer la première à votre fils.

Paul, qui avait écouté jusque-là ce débat avec un profond accablement, eut un mouvement subit. La lettre de Félicienne était restée dans ses mains, il la déplia de nouveau et la présenta à son bienfaiteur.

— Lisez, monsieur Thomas, lisez, je vous en prie, dit-il, le suppliant du regard et de la voix.

Celui qu'il venait de nommer M. Thomas ne fit que jeter un coup-d'œil sur la lettre.

— Félicienne Viard ! s'écria-t-il.

Et sa physionomie prit une expression étrange et il se mit à lire avidement.

Paul fut surpris de produire un tel effet, alors qu'il avait voulu seulement prouver la délicatesse de cœur de sa fiancée.

Attentif à suivre, sur le visage de son patron, les mouvements de cette puissante et inexplicable émotion, Paul, inquiet et tremblant, attendait la première parole qui devait lui en révéler la cause.

Quand M. Thomas eut fini de lire, il reprit d'une voix profondément attendrie, ou perçait un reproche contre lui-même.

— Elle l'aime, la pauvre enfant ! et c'est moi qui m'opposais à son bonheur ! Mon cher Paul, si j'avais pu me douter de ce que j'apprends aujourd'hui, je t'aurais dit : Epouse-la... car la moitié de ma fortune lui appartient !

— Comment ? que voulez-vous dire ? demanda Paul

étourdi par son bonheur. Expliquez-vous, j'ai peur d'avoir mal entendu.

— M'expliquer ? rien n'est plus facile, mon garçon. Vois-tu, je n'ai pas toujours été riche comme aujourd'hui. Il y a dix-sept ans environ, je ne possédais pour tout bien que ma santé et un bon état. J'étais ouvrier tapissier chez un bien digne homme, et pourtant je n'y demeurai pas longtemps. J'avais la tête chaude comme toi, Paul; je me blessai d'un juste reproche qui me fut adressé, et je quittai brusquement la maison. Si je n'avais eu que ce seul motif à me reprocher, il ne ferait guère valoir la belle action dont je veux te parler; mais j'eus bien d'autres torts envers mon patron. Tu me permettras de ne pas me confesser ici. Qu'il te suffise de savoir que le maître qui devait voir en moi un ouvrier indiscipliné, que le confrère qui, après que je me fus établi, eût à me reprocher une concurrence ruineuse pour lui, m'a sauvé de la honte de la faillite, et peut-être du crime de la banqueroute, en venant à mon secours dans la première année de mon établissement. Le jour où sa main généreuse s'est tendue vers moi, qu'elle aurait dû repousser, était précisément le jour de la naissance de sa fille; il voulut la fêter, en brave cœur qu'il était, et pour tout remerciement il me demanda mon amitié. Certes, je la lui ai donnée, et j'ai regretté de ne pas trouver l'occasion de la lui prouver. Inutile de dire que je m'acquittai envers lui, quant à l'argent prêté bien entendu. Lorsqu'il mourut, son commerce marchait à mer-

veille. Nous n'habitons plus dans le même quartier; aussi ne le voyais-je que rarement, et n'ai-je pas su ce que sa veuve était devenue. Mais puisque sa fille existe...

— Sa fille ! dirent en même temps Paul et sa mère.

— Mais, sans doute, n'avez-vous pas compris à ma joie, que votre Félicienne, c'est la fille de mon généreux maître, Rémy Viard ? C'est à la naissance de cette enfant que je dois de ne pas être un failli ! Et vous l'avez adoptée ! et tu l'aimes ! Sois tranquille sur son sort, elle sera heureuse, mon cher Paul, je te le jure !

— Merci ! merci pour elle et pour moi, s'écria Paul en serrant les mains de Thomas Ruel.

— Pour elle, tu n'as pas à me remercier, dit celui-ci.

— Vous êtes si bon ! s'écria M<sup>me</sup> Renaud, que Félicienne vous aimera tout de suite.

— Il ne manque plus qu'elle ici ; sa lettre nous dit où on peut la trouver. Je cours chercher la fugitive.

— Oui, allons la chercher, répéta vivement Paul.

— J'irai seul, Félicienne, qui n'est prévenue de rien, croirait en l'apercevant que vous voulez encore vous sacrifier pour elle, et tu sais quelle menace elle a faite pour se mettre à l'abri de vos recherches.

— Ah ! c'est vrai ; vous pensez à tout ; moi, je suis fou de joie !

Dès que Thomas Ruel fut sorti, Paul, se rapprochant de sa mère, s'écria :

— Laisse-moi t'embrasser.

tait en usage un grand nombre de fils nouveaux, et donnait à son service une organisation rationnelle, pour satisfaire au mouvement toujours croissant des dépêches. Il est donc important que le public ne se méprenne pas sur les effets dus à des accidents inévitables et qui seront promptement réparés.

## HISTOIRE DU

# CONSULAT ET DE L'EMPIRE

PAR M. A. THIERS

FORMANT 20 VOLUMES IN-8° RELIÉS,

OFFERTE AUX ABONNÉS DU CONSTITUTIONNEL.

EXCEPTIONNELLEMENT

Au prix de 55 francs.

L'Histoire du règne et de la vie de Napoléon I<sup>er</sup> forment 20 volumes in-8° parfaitement reliés, commençant par la Constitution de l'an VIII et finissant par Waterloo et Sainte-Hélène.

### Condition de la souscription :

|   |         |
|---|---------|
| Le prix de l'ouvrage broché en librairie est de.....                                  | 100 fr. |
| Le prix de la reliure.....  | 30      |
| Total.....  | 130 fr. |
| Pour les abonnés d'un an au Constitutionnel, le prix de l'ouvrage relié étant de..... | 55 fr.  |
| La différence en faveur des souscripteurs est de.....                                 | 75 fr.  |

Les abonnés des départements recevront l'ouvrage franco à domicile, en envoyant 7 francs en sus, pour le port et la boîte renfermant les 20 volumes.

Les volumes avec gravures coûtent 50 centimes en plus, soit 10 francs pour les 20 volumes.

Le prix de l'Atlas complet et relié est de 20 fr. (Il se vend 30 francs en librairie.)

La fabrication matérielle de l'ouvrage est en tout point conforme à l'édition qui est en vente : même format, même caractère, même papier glacé, en un mot tout ce qui constitue une édition de luxe. (598)

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### LE CHEMIN DE FER CENTRAL VENDÉEN.

Au Rédacteur.

Monsieur le Rédacteur,

Le gouvernement vient d'accorder à la compagnie Janin, de Moustiers, la concession du chemin de fer de Bressuire aux Sables, et, par l'acte de concession, il l'autorise à en étudier le prolongement sur Tours. Il me paraît donc opportun de faire connaître, après mûr examen, les raisons qui, selon moi, militent en faveur du tracé par Sa-

Félicienne ne connaissait pas Thomas Ruel ; elle le vit arriver sans aucune défiance. Il lui fut permis d'avoir avec elle un entretien particulier.

Quand il se fut expliqué, ce que la jeune fille comprit le mieux, c'est que Paul lui était rendu.

M<sup>me</sup> Renaud et son fils n'attendirent pas longtemps le retour de Thomas Ruel et de Félicienne. La jeune fille fut bientôt dans les bras de ses amis. Ces trois personnes, unies par les liens du cœur, mêlèrent larmes et sourires.

Thomas Ruel jouit franchement de cet attendrissant spectacle. M<sup>me</sup> Renaud dit à Félicienne, en lui désignant le maître de Paul :

— Il est aussi ton bienfaiteur.

— Non, mon enfant, répliqua celui-ci pressant dans ses mains les mains de la jeune fille, je ne suis qu'un mandataire fidèle. Je vous rends le bien que votre père me fit en votre nom. Vous recueillez le fruit de sa noblesse d'âme et de sa générosité.

On s'occupa aussitôt des préparatifs du mariage de Paul et de Félicienne. Thomas Ruel dota convenablement la fille de Rémy Viard. Quand il remit les titres de la dot à Paul, après la signature du contrat, il lui dit :

— Voilà, mon ami, l'héritage d'une bonne action.

CAMILLE PÉRIER.

mur, car, vous le savez, Saumur aspire à devenir la tête du chemin central vendéen.

Cette prétention a des fondements légitimes, et, en raison des avantages qu'il réunit, le tracé par Saumur me semble devoir être préféré par l'Etat, par la compagnie et par toutes les populations intéressées :

1° Il est plus court que le seul tracé qu'on lui oppose maintenant, le tracé par Port-de-Piles. La différence n'est pas considérable, sans doute, mais il en existe cependant une de 15 à 20 kilom., et, en économie, les petites fractions ne sont pas à négliger, car elles conduisent vite à un gros résultat ; quelques sous épargnés sur le transport de chaque produit, peuvent laisser dans le pays un capital considérable qui, dans le cas contraire, aurait été dissipé.

2° Il est le plus économique, puisque la compagnie n'aurait, à partir de Thouars, point de divergence des deux tracés, que 35 kilom. à construire pour être reliée au réseau général, au lieu de 65 à 70 si elle adoptait le tracé rival. Cette économie, qui diminuerait le chiffre du capital à demander, est importante pour une entreprise au début, qui a besoin de faire ses preuves ; — elle serait d'autant plus grande, que les lignes principales, devant satisfaire à des conditions de rapidité et d'importance de transport, demandent une dépense plus considérable.

3° En adoptant le tracé dont nous allons parler, le chemin serait facile à établir : les terrains traversés ne présenteraient pas d'autre obstacle sérieux que la construction d'un pont sur la Loire ; partout ailleurs les travaux seraient d'une si faible importance, qu'on peut hardiment fixer le chiffre de 180,000 fr. comme maximum du coût kilométrique ;

4° Le tracé en question desservant des contrées peuplées, dotées d'industries importantes et douées d'une grande richesse agricole, le trafic local, déjà énorme, et que l'ouverture de la ligne augmenterait dans une forte proportion, suffirait à lui seul pour rémunérer la compagnie des charges de la construction et pour lui procurer ainsi un bénéfice considérable ;

5° L'adoption du tracé Saumurois n'est pas exclusive de la construction de la section de Thouars à Port-de-Piles, avec prolongement éventuel sur Châteauroux et Montluçon par les vallées de la Creuse et de l'Indre ; elle ne peut, au contraire, que la favoriser. — En effet, comme nous venons de le voir, la construction du chemin Saumurois, loin de constituer une charge pour la C<sup>ie</sup>, ne peut lui être qu'extrêmement avantageuse : elle lui aidera à se constituer et à se fortifier, et, dans quelques années, quand elle sera déjà prospère et en possession de la confiance publique, elle pourra, à l'aide de la subvention que lui offre l'Etat pour le tracé rival, facilement satisfaire les vœux des populations Loudunaises, en établissant un chemin qui, n'étant plus obligé, à cause du nôtre, de répondre à une grande circulation, pourra être construit économiquement, avec des rampes plus inclinées, des courbes à plus faible rayon, et qui, en raison de son coût peu élevé, sera certainement rémunérateur pour la compagnie, qui y puisera de nouvelles forces ;

6° Non-seulement la Vendée ne perdrait rien, mais elle gagnerait beaucoup à être reliée au Saumurois. — Elle recevrait économiquement nos vins et liqueurs, si précieux pour sa consommation, nos pierres de taille, d'un utile emploi pour les constructions soignées, nos ardoises, nos pierres dures et la chaux hydraulique qui lui seraient d'un grand secours, surtout pour ses travaux maritimes, les engrais saumurois favorables à sa culture, et par-dessus tout la chaux, ce précieux amendement que le Saumurois fournirait en abondance à ses terres. — Enfin, le prolongement dans un avenir plus ou moins éloigné du chemin vendéen, sur la rive droite de la Loire, de Saumur vers le Mans, ouvrirait complètement aux vignobles du Poitou les marchés de la Normandie, du Mans et de la Sarthe, ces grands centres de consommation des vins de notre pays. C'est aussi par cette voie que les céréales de la Vendée se dirigeraient sur l'Angleterre ;

7° L'Etat, en reculant la dation d'une partie de sa subvention, pourrait porter ses efforts sur d'autres points en souffrance ;

8° Le service des postes, qui emprunterait jusqu'à Saumur la grande ligne de Nantes, se ferait plus rapidement que par le tracé rival, où il lui faudrait prendre plus tôt la voie secondaire ;

9° L'adoption du tracé Saumurois relierait Saumur aux ports de Rochefort, de la Rochelle, à celui de Charente, port d'embarquement des eaux-de-vie destinées à l'Amérique ; à toute la Saintonge, à Niort, à Napoléon et aux bassins

houillers de Vouvant et de Chantonnay, qui fourniraient à nos industries, surtout à celle de la chaux, le supplément de houille dont elles pourraient avoir besoin dans l'avenir ;

10° Par la construction de cette section, le chemin central Vendéen absorberait la plus grande partie du trafic si important de Saumur et des localités voisines sur Angoulême et Bordeaux, le grand port d'embarquement des vins pour l'Amérique où les nôtres sont favorablement appréciés. — En effet, par Thouars, Bressuire, Niort et Ruffec, Saumur ne serait plus qu'à 380 k. de Bordeaux, tandis qu'elle en est maintenant éloignée de 405 kil. ;

11° Si l'intérêt majeur qu'il y a pour Saumur et Bourgueil à être reliés économiquement à Bordeaux afin d'y faire arriver leurs vins à peu de frais et de réaliser ainsi d'importants bénéfices, à Limoges, grand centre manufacturier et de consommation, et aux houillères et forges de Montluçon et de Commentry, demande plus tard une complète satisfaction, le chemin central Vendéen pourra être la tête fructueuse d'une ligne qui, partant de Thouars, se dirigerait sur Poitiers en passant par St-Jouin, Moncontour, Mirébeau et Neuville, pays les plus riches du Poitou et vivifiés par un important commerce. — Cette ligne, facile à construire, mettrait Saumur à 347 kil. seulement de Bordeaux, et la relierait au centre et au midi de la France ; cette ville rentrerait en possession du rôle dont elle est déchuë ; c'est par elle que les produits des fabriques Normandes se dirigeraient dans l'ouest et le centre ; tous les vignobles du Poitou seraient desservis ; un puissant élément de richesse serait ajouté à notre contrée ;

12° Enfin, le pays saumurois retirerait encore d'autres avantages de la construction du chemin vendéen. — Il recevrait rapidement et à peu de frais les eaux-de-vie de Cognac, les bois de construction et les produits maritimes de la Vendée, les bestiaux du Poitou ; Saumur deviendrait l'entrepôt des marchandises de cette contrée destinées à la capitale ; notre industrie vinicole trouverait de nouveaux débouchés, nos carrières de pierre redoubleraient d'activité, l'industrie chaulière enfin recevrait une puissante impulsion qui se communiquerait instantanément aux houillères de Saint-Georges-Châtellais.

Le chemin saumurois satisfait, on le voit, à tous les besoins du moment ; il répond aux exigences de l'avenir ; la compagnie n'a donc pas à hésiter dans son choix, c'est de Saumur qu'elle doit partir. — Son chemin, en quittant celui de Saumur à Tours, franchirait d'abord une rampe de 8 millimètres par mètre sur une longueur de 1800 mètres, enverrait une rampe d'accès du côté de Paris, établissant ainsi une communication plus directe de la Vendée avec la capitale ; traverserait la Loire à l'étranglement de Beaulieu, couperait les collines de la rive gauche, toucherait Varrains et Chacé, communes d'une grande richesse agricole, peuplées de 1500 habitants agglomérés, possédant une minoterie importante, situées auprès des carrières de pierre dure, des fours à chaux et des vignobles célèbres de Champigny, prêtes à voter une subvention en faveur de la compagnie pour obtenir une gare ; passerait à Saint-Cyr, bourg renommé pour ses vins qui, avec Brézé, renferme 1700 habitants et possède de vastes et importantes carrières dont les produits sont recherchés et seraient pour la compagnie la source de revenus abondants ; arriverait par une pente insensible à Montreuil-Bellay, petite ville de 2000 habitants, située au centre d'un pays riche, ayant dans ses environs des carrières de pierre dure, des fours à chaux, des tuileries, des briqueteries ; Brossay, centre de la fabrication de la chaux hydraulique, point d'arrivée aussi des produits industriels du canton de Doué ; et en dernier lieu le chemin, après avoir desservi le bourg de Brion, arriverait, sans obstacle, à Thouars, d'où il continuerait pour Bressuire.

Ce tracé, qui forme à peu près la ligne directe de Paris aux Sables, serait le moins coûteux sans contestation possible, et de beaucoup le plus productif.

Que la compagnie se mette donc à l'œuvre et qu'elle se laisse guider par ses véritables intérêts qui sont aussi ceux du pays ; les capitaux répondront avec confiance à son appel. — Sans aucun doute, le gâteau sera assez mielleux pour que la défiance, ce nouveau Gerbère qui garde la porte de cet autre enfer, la Bourse, et qui est maintenant si justement excité à Saumur, se décide à en livrer l'entrée aux directeurs de l'entreprise ! — Que la compagnie baisse le taux d'émission de ses actions, ou qu'elle établisse des coupures, l'épargne s'associera à ses travaux et elle fera une œuvre de moralité en faisant fructifier

largement le denier sacré de l'artisan, le fruit laborieux du travail de l'honnête père de famille. Puissent ces quelques considérations servir une cause sur laquelle nous appelons l'attention de nos concitoyens.

Elle a droit à leur sympathie et est digne de toute leur sollicitude. — Il est d'ailleurs consolant pour nous de penser qu'il nous aura suffi de signaler au cœur paternel que Saumur a choisi pour défendre ses intérêts au sein du Corps-Législatif, toute l'importance de la question, pour qu'immédiatement il emploie tous ses efforts à la faire réussir.

Agrérez, monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée,

JULIEN SANZAY fils.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le décret qui convoque le Sénat et le Corps-Législatif pour le 12 janvier prochain, a été signé, nous assure-t-on, au dernier conseil des ministres, et doit être très-prochainement publié par le *Moniteur*. (La France.)

Marseille, 18 décembre. — Les lettres de Constantinople du 11, portent que l'ambassade britannique a fait réellement une demande pour l'établissement d'un dépôt de charbon à l'île de Lemnos, près des Dardanelles. Les influences opposées à l'Angleterre arrêtent la concession en faisant observer qu'on voudrait faire de Lemnos, une autre Périm. Il se confirme que Fuad-Pacha

négoce à Londres un emprunt de six millions de livres st. — Havas.

Français, latin, grec; *préparation au baccalauréat*.

Leçons particulières et en ville.  
M. RIGAL, professeur, à la pension de Nantilly. (599)

BOURSE DU 18 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 69 75  
4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 98 00

BOURSE DU 19 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 85.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 97 90

P. GODET, propriétaire-gérant.

#### ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE

#### VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 22 décembre 1862, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison de M. ROCHER, rue Beaurepaire, à Saumur, n<sup>o</sup> 28, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Très-bel ameublement de salon en velours, pendules, lampes et candélabres en bronze, grande glace, beau tapis de salon, guéridons, étagères, tables de jeux, fauteuils, chauffeuses, chaises garnies en tapisserie, tables et étagères de salle à manger, belle armoire à glace, bureau, table de toilette anglaise, secrétaire, commodes, lits, bonnes couvertures et matelas, couvertures, rideaux, quantité de beau linge, jolie américaine, harnais, une très-bonne jument, bon vin rouge de Champigny et de Bourgueil, en barriques et en bouteilles, 1858 et autres, porcelaine, cristaux, batterie de cuisine en cuivre, bouteilles et barriques vides, paravent, cheminée prussienne et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> PATOUEILLE, notaire à Montreuil-Bellay.

#### A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite.

UNE

#### BELLE PIÈCE DE TERRE,

AUTREFOIS EN PRÉ,

Actuellement plantée en quartier, en plein rapport,

Située près le canal de la Dive, commune de Saint-Just-sur-Dive, à proximité de la grande route de Saumur à Montreuil-Bellay, par Saint-Cyr-en-Bourg, renfermée de fossés, joignant au levant le canal de la Dive, au midi les communaux de Brézé, au couchant ceux de Saint-Just, Joseph Gaultier et autres, au nord MM. Ballu et Boisdin, contenant cinq hectares quatorze ares.

Une nombreuse superficie en peupliers, frênes, arbres à fruits et saules, existe sur cette pièce; le tout en belle venue et plein rapport. Revenu assuré : cinq pour cent.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter :

Soit à MM. Louis RAGUIN, propriétaire à Chinon; Ernest VOISINE, propriétaire à Loudun;

Soit audit M<sup>e</sup> PATOUEILLE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

#### A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON, située à Saumur, rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 28, appartenant à M. COUSCHER.

S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> LEROUX. (659)

#### 2695 PIEDS D'ARBRES

Divisés en 34 lots,

#### A VENDRE PAR ADJUDICATION

En l'étude de M<sup>e</sup> EPAGNEUL, notaire à Savonnières,

Le dimanche 4 janvier 1863, à midi.

Ces arbres sont complantés sur la commune de Savonnières, canton de Tours-Sud (Indre-et-Loire).

Ils consistent en, SAVOIR :

Mille cinq cent quatre-vingt-quatre pieds, essence de peupliers et bouillards, la plupart sur le bord du Cher, près la station du chemin de fer, et d'une grosseur et d'une hauteur rares.

Cinq cent cinquante-trois pieds, essence de chêne.

Et cinq cent cinquante-six pieds, essences diverses.

Ils sont tous numérotés et marqués.

Pour les visiter, s'adresser à M. GERVAIS SIGNALLET, expert, à Savonnières;

Et, pour les conditions de la vente, à M<sup>e</sup> EPAGNEUL, notaire audit lieu, rédacteur du cahier des charges, ou à M<sup>e</sup> MAHOUEAU, notaire à Tours. (640)

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

DEUX MAISONS, situées à Saumur, appartenant à M<sup>me</sup> Poisson; l'une rue Beaurepaire, occupée par M<sup>me</sup> Poisson et M. Joly, sculpteur; l'autre rue de la Fidélité, occupée par M. Gallais, négociant.

S'adresser à M<sup>e</sup> Leroux, notaire à Saumur. (576)

#### A VENDRE

#### OU A LOUER

Présentement,

Une maison, sise rues du Temple et Pavée, composée de salon, salle à manger, chambres, cour, jardin, écurie, remise et servitudes.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, ou à M. CHASLE, greffier. (594)

#### A VENDRE

#### OU A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiate-ment,

#### L'AUBERGE

DU

#### CHAPEAU-ROUGE

Sise au bourg de Villebernier.

Pour traiter, s'adresser à M. CONSTANT-CHOLLET, qui l'exploite. (619)

#### A VENDRE

Une JUMENT, fille de *Mascale*, de pur sang arabe, et de *Caravan*, de pur sang anglais, âgée de quatre ans et demi, taille d'un mètre cinquante-quatre centimètres;

Et un CHEVAL, fils de la même et d'*Espereme*, de pur sang anglais, âgé de trois ans et huit mois, taille d'un mètre cinquante-quatre centimètres.

S'adresser au château de Lathan, près Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire). (656)

#### A VENDRE

Pour la Saint-Jean 1863,

Une MAISON avec JARDIN, située rue de l'Hôtel-Dieu, n<sup>o</sup> 19.

S'adresser à M. Fournée-Chesneau. (565)

#### L'ENCRE INOXYDANTE

DE PASQUIER,

Pharmacien à Saumur, est sans contredit, la meilleure de toutes les encres. — Prix, pour les bureaux, 1 fr. 25 c. le litre. (440)

#### ETRENNES.

#### BAZAR SAUMUROIS,

Rue d'Orléans, 21.

M. AVRILLON, devant quitter Saumur prochainement, prévient le public qu'il a un assortiment très-varié de jouets d'enfants, qu'il désire écouler promptement et qu'il vendra avec une réduction de prix considérable.

On trouvera également chez lui, à des conditions exceptionnelles : cravates, cache-nez, parfumerie, ganterie, porte-monnaie, etc, etc.

#### M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

#### CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre!

#### AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1<sup>o</sup> vive et transparente coloration; 2<sup>o</sup> économie de moitié; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

#### CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès!

#### TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants, cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

#### A VENDRE UNE JUMENT

âgée de 6 ans, taille 1 m. 60 c.

S'adresser à M. DE SAINTMÈME, rue des Payens, 18. (626)

#### A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

Portion de maison nouvellement construite, à l'angle des rues du Paradis et du Marché-Noir, comprenant rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> étage, cave et grenier.

S'adresser à M. Normandine, ancien serrurier. (581)

#### A LOUER MAISON,

Rue Saint-Nicolas, N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>.

S'adresser à M<sup>me</sup> Poisson.

#### A LOUER

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises.

S'adresser à M. NANCEUX. (596)

#### UN JEUNE HOMME

connaissant la comptabilité, demande une TENUE DE LIVRES. Il pourrait y consacrer deux heures par jour.

S'adresser au bureau du journal.

#### MAGASIN DE BOIS.

#### BINEAU

Au Pont-Fouchard, près Saumur, Tient un assortiment complet de bois secs pour menuiserie, bois minces pour fabriquer les caisses de commerce, beau chêne pour cuves à vin rouge, fabriquées par son gendre.

M. Bineau achète les bois debout, peupliers, chênes, noyers, etc.

Ecrire franco. (612)